

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT METZ  
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN  
16 A rue du 10 Juin  
57640 CHARLY-ORADOUR

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Du 18 MARS 2024  
A 18H30

En Mairie de Charly-Oradour  
Sous la présidence de Delphine BERGER

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 28 février 2024, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

### Présents :

**Titulaires :** BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, HENNEQUIN François, SCHRECKLINGER Didier, MARQUES Maria.

**Suppléant en situation délibérante :** FREY Nicolas, GAILLOT Cyril, LOMANTO Joseph, COTTEL Mathieu, ECKENFELDER René.

**Suppléant en situation non délibérante :** /

**Pouvoirs :** PIERRON Florent à HUBERTY René.

**Absentes excusées :** EMMENDOERFFER Jocelyne, déléguée titulaire, GAUDÉ Hervé, délégué titulaire, PIERRON Florent, délégué titulaire, DEMUYNCK Arnaud, délégué suppléant, KOLOTA-MERCIER Maire-Luce, déléguée suppléante.

**Invités présents :** Nadège DALCERO, technicienne GEMAPI CDC Rives de Moselle, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin, PETIT Michel, Conseiller Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy.

**Invité excusé :** Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.  
Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 28/02/2024

Date d'affichage : 28/02/2024

### Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11

### ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024
2. COMPTE DE GESTION 2023

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2023
4. AFFECTATION DES RESULTATS
5. PARTICIPATION DES EPCI
6. BUDET PRIMITIF 2024
7. DIVERS

### 1. DELIBERATION D\_2024\_2\_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du procès-verbal du 01/02/2024 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 2. DELIBERATION D\_2024\_2\_2 : COMPTE DE GESTION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,  
Vu le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2023 établi par Monsieur le receveur municipal.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3. DELIBERATION D\_2024\_2-3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La Présidente présente au Conseil Syndical le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 77 629.20 €

Recettes : 29 812.64 €

Soit un excédent de 68 242.88 € €

Excédent année N-1 = + 73 159.83 €

**Résultat de clôture = + 141 402.71 €**

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 77 629.20 €

Recettes : 29 812.64 €

Soit un déficit de 47 816.56 €

Déficit année N-1 = - 1 882.64 €

**Résultat de clôture = - 49 699.20 €**

**TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 91 703.51 €**

#### RAR en investissement :

Dépenses : 5 600 €

Recettes : 0 €

Madame la Présidente quitte la salle.

Monsieur René HUBERTY prend la présidence et propose le compte administratif 2023 à son approbation et vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### **4. DELIBERATION D\_2024\_2\_4 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 141 402.71 €,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice :	+ 68 242.88 €
Résultat antérieur reporté :	+ 73 159.83 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 141 402.71 €</b>

Solde d'exécution d'investissement :	- 49 699.50 €
RAR en dépenses d'investissement :	- 5 600.00 €
<b>Besoin de financement en investissement :</b>	<b>55 299.20 €</b>

**Affectation en réserves R 1068 en investissement :                    55 299.50 €**

**Report en fonctionnement R002 :                                            86 103.21 €**

POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

#### **5. DELIBERATION D\_2024\_2\_5 : PARTICIPATION DES E.P.C.I.**

Il est proposé au Conseil syndical d'augmenter des participations des E.P.C.I. pour l'année 2024 anticipant le programme de travaux à venir sur la période 2025-2030 et estimé à 2,6 M€. Cette proposition a été discutée lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 1er février 2024. La somme totale est de 200 000 € et s'établit comme suit :

Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE : 105 720 € (52.86 %)  
Communauté de Communes du HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE : 61 260 € (30.63%)  
Communauté de Communes EUROMETZ METROPOLE : 33 020 € (16.51 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le montant des participations des E.P.C.I. pour l'année 2024.

POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

## 6. DELIBERATION D\_2024\_2\_6 : BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le budget primitif 2024 dont l'équilibre s'établit comme suit :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 319 980.51 €

Recettes : 319 980.51 €

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 337 816.56 €

Recettes : 337 816.56 €

### TOTAL DU BUDGET :

Dépenses : 657 797.07 €

Recettes : 657 797.07 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.

## 7. DIVERS

- Point sur les travaux à venir,
- Consultation en cours pour l'étude concernant le ruisseau de la Bevotte.

La séance est levée à 19 H 30.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Syndical le 22 mai 2024.

Le Secrétaire,  
René HUBERTY



La Présidente  
Delphine BERGER

